



DROIT D'ALERTE à LYON

L'UNSA AÉRIEN OBTIENT GAIN DE CAUSE

Jacques PAUMIER, notre élu CHSCT, a déposé, le 7 janvier, un droit d'alerte, de même que deux de nos délégués du personnel, pour menace sur la santé physique et mentale des salariés suite à la mise en place d'ALTEA. En effet, le droit d'alerte doit être déclenché lorsqu'un danger peut provenir d'une machine, d'un processus de fabrication ou, **raison moins connue des CHSCT, d'une ambiance de travail.**

Le 8 janvier, le chef d'escale et le RH convoquait notre élu, comme le prévoit la loi, dans le cadre d'une enquête. Celui-ci, avec accord du RH, était accompagné d'un technicien KP non délégué syndical.

Notre élu a proposé de retirer le droit d'alerte si des moyens suivants étaient mis en place (cf motion au dos). Dans un premier temps, le chef d'escale a accepté toutes nos propositions mais a fait volte-face dès que nous avons demandé un écrit de sa part.

Pourquoi ? Parce qu'il savait d'emblée qu'il ne tiendrait pas ses engagements ou parce que nous demandions que ce courrier soit adressé à notre élu de sorte à ce que d'autres syndicats absents et désintéressés des difficultés rencontrés par les salariés s'arrogent, comme ils en ont l'habitude le bénéfice de notre travail?

Sans écrit formel, nous avons dû maintenir le droit d'alerte obligeant la direction à convoquer un CHSCT exceptionnel le 9 janvier en présence du médecin du travail et de l'inspecteur du travail.

L'inspecteur du travail nous a donné raison sur le droit d'alerte rappelant à AF qu'elle était dans l'obligation de fournir un outil de travail en état de marche.

Pourtant, les élus du CHSCT ont voté contre le maintien du droit d'alerte et contre nos demandes de moyens supplémentaires.

Néanmoins et c'est l'essentiel, AF a accepté nos propositions et nous nous en réjouissons. Un communiqué va être adressé aux salariés. Un regret : Avoir dû déposer un préavis de grève puis deux droits d'alerte pour obtenir ce que nos cadres auraient dû mettre en place dès la première semaine d'utilisation de l'outil.

Nous regrettons également que notre proposition de poster un ace en back-office pour répondre aux demandes d'aides techniques et de fait soulager les ARDV n'ait pas été retenue et même contestée par un ex délégué syndical revenu miraculeusement dans son ex syndicat. Dommage, les agents en zone vont courir après un ace, polluer la fréquence pour le rechercher alors qu'un simple appel suffisait... Nous ne désespérons pas sur la création d'une fiche technique reprenant les astuces d'enregistrement et pallier aux déficits de nos formations e-learning et rendre les agents davantage autonomes.



MOTION UNSA AÉRIEN

Face aux nombreux dysfonctionnements d'ALTEA, outil non abouti en cours de développement, Jacques PAUMIER, élu CHSCT, a déposé un droit d'alerte. Il serait inacceptable de tenter de remettre en cause ce droit d'alerte au prétexte qu'il n'existe pas de danger grave et imminent.

En effet, pour l'UNSA Aérien, les risques sont importants : ALTEA a modifié fortement les conditions de travail et porte atteinte :

- à la **santé physique, mentale, avec de fortes périodes de stress sur les hubs chargés,**
- à la **sécurité des salariés confrontés à des passagers virulents voire violents, nous rappelons qu'un incident de ce type a généré un AT.**

Remettre en cause ce droit d'alerte serait une fois de plus ne pas prendre en compte les difficultés graves rencontrées par les salariés depuis le 11 décembre avec un pic extraordinaire ce week-end.

L'objectif de l'UNSA Aérien n'est pas de supprimer l'outil ALTEA mais de mettre en place des moyens permettant de pallier aux dysfonctionnements le temps que ceux-ci soient pris en charge et résorbés.

Aussi nous avons réclamé les moyens suivants lors de l'enquête contradictoire du 08/01/13 :

- Mise en place d'un ARDV supplémentaire sur des plages de hub très chargées,
- Mise en place d'un ace à l'embarquement sur des plages de hub chargées,
- Mise en place d'un ace en back office côté régulation avec PC et téléphone pour répondre à tous les salariés qui rencontrent un problème technique, puis former ensuite l'agent lors de son retour au Passage,
- Mise en place de formations supplémentaires faites par des formateurs ALTEA,
- Création et distribution à tous les salariés d'une fiche technique répertoriant toutes les difficultés rencontrées par les agents et les astuces pour les résoudre (type fiche réalisée pour les embarquements),
- Dimensionnement d'un agent en zone, entre la Dépose-bagages et l'enregistrement Premium pour tous les enregistrements GAETAN des correspondances impossibles à éditer sur les vols de l'alliance SKYTEAM, de sorte à isoler les passagers en difficulté et ne pas retarder le traitement des autres passagers,
- Venue de Monsieur Nicolas COTTIN expert ALTEA pour répertorier toutes les anomalies ALTEA,
- Report des formations Macs Mercator,
- Report de la mise en place de la mutualisation des vols AF/DB.

VOTE POUR : UNSA Aérien
VOTE CONTRE : FO – CFDT – CFE.CGC

UNSA Aérien AIR FRANCE'

Section LYON D.R. Centre-Est
af.lyon@snmsac.com